

La part des seniors en situation de pauvreté reste faible malgré une baisse du niveau de vie une fois à la retraite

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 186 • Décembre 2024



En 2021, 17,9 % de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes est âgée de 55 à 69 ans, soit 1,5 million de personnes. Les plus jeunes, entre 55 et 61 ans, sont majoritairement en emploi ; les plus âgées, entre 62 et 69 ans, sont en grande partie à la retraite. Les seniors exerçant une profession libérale ou intellectuelle supérieure, mais également les agriculteurs exploitants, les commerçants et les chefs d'entreprises sont nombreux à continuer d'exercer leur activité au-delà de 62 ans. Le niveau de vie médian des seniors de 55 à 69 ans est plus élevé que celui de l'ensemble de la population régionale. Celui des plus âgés, plus faible, n'engendre pas pour autant une pauvreté accrue. En effet, 10,2 % des seniors de 62 à 69 ans sont en situation de pauvreté, contre 13,4 % pour l'ensemble de la population régionale.

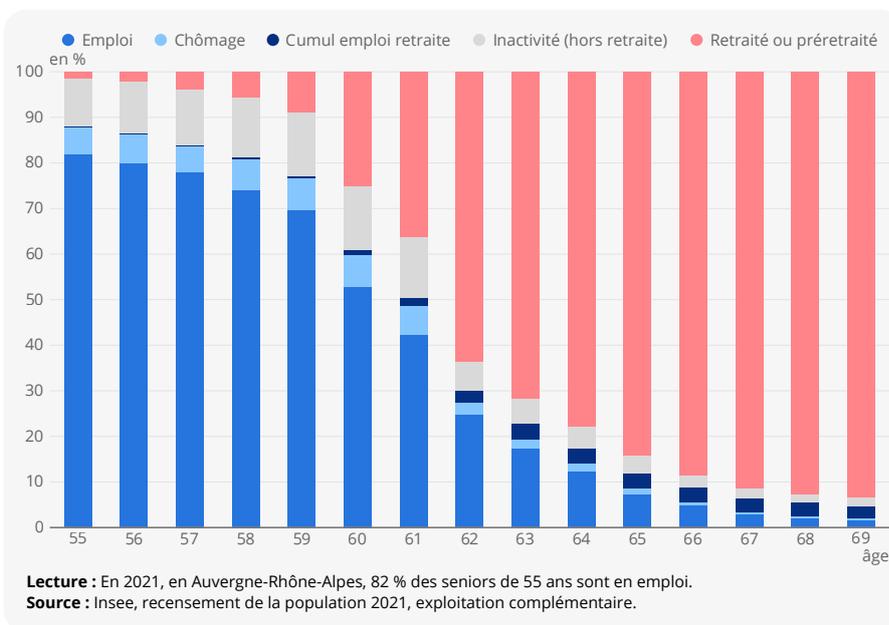
La baisse de revenu consécutive au passage à la retraite est susceptible de faire basculer certains ménages dans une situation de pauvreté. En Auvergne-Rhône-Alpes, entre 2012 et 2018, 35 % des personnes devenues pauvres, alors qu'elles se situaient juste au-dessus du seuil auparavant, sont des personnes de 60 ans ou plus, seules ou en couple sans enfants ► [pour en savoir plus](#).

L'analyse de la situation de l'emploi et des niveaux de vie des seniors de 55 à 69 ans permet d'observer l'incidence du passage à la retraite en termes de niveaux de vie et de potentielle pauvreté. Deux groupes se définissent suivant l'âge légal de départ à la retraite, fixée à 62 ans en 2021 ► [encadré](#) : d'une part, les personnes de 55 à 61 ans et, d'autre part, celles de 62 à 69 ans.

Près de deux personnes sur dix dans la région sont âgées de 55 à 69 ans

En 2021, 1,5 million de personnes âgées de 55 à 69 ans vivent en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces seniors représentent 17,9 % de la population régionale, soit moins que dans l'ensemble de la France métropolitaine (18,5 %). Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région avec la plus faible part de seniors de 55 à 69 ans après l'Île-de-France (15,7 %). D'ici 2070, leur nombre devrait augmenter de 135 000 dans la région, soit

► 1. Situation par âge face à l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021



+9,5 %, mais leur part dans l'ensemble de la population devrait rester stable. Cette augmentation serait l'une des plus fortes de France après celle des Pays de la Loire (+12,3 %), de l'Occitanie (+11,2 %) et de la Corse (+11,0 %).

Parmi les seniors de 55 à 69 ans d'Auvergne-Rhône-Alpes, 49 % ont entre 55 et 61 ans et 51 % entre 62 et 69 ans.

Un des taux d'emploi les plus élevés de France

En 2021, le **taux d'emploi** des seniors de 55 à 69 ans est légèrement plus élevé en Auvergne-Rhône-Alpes qu'au niveau national. Dans la région, 41 % occupent un emploi. Ils sont 39 % en France métropolitaine. C'est la deuxième région

► Encadré – Les principaux points des réformes des retraites en France

Depuis 1993, plusieurs réformes des retraites se sont succédées. Elles se sont traduites notamment par :

- Un allongement de la durée de cotisation.

Elle est passée de 37,5 ans à 40 ans, en 1993 pour les salariés du privé et en 2003 pour les fonctionnaires. À partir de 2007, 41 années de cotisation sont désormais nécessaires pour liquider sa retraite à taux plein. En plus de concerner les salariés du privé et les fonctionnaires, cette mesure concerne aussi les régimes spéciaux. En 2014, la durée de cotisation est allongée progressivement à 43 ans dès la génération 1973.

- Le report de l'âge légal de départ à la retraite.

En 2010, il est relevé de 60 ans à 62 ans pour les personnes nées à partir de 1955.

- Le mode de calcul des pensions.

En 1993, pour les salariés du privé, le salaire annuel moyen, base de calcul de la pension de retraite, est calculé sur les 25 meilleures années au lieu de 10 auparavant.

- La retraite progressive.

Instauré en 2003, ce dispositif permet, à partir de 62 ans, de travailler à temps partiel et de percevoir une partie de sa pension de retraite pour compléter son salaire. En 2014, ce dispositif devient accessible dès 60 ans.

La réforme des retraites votée en 2023 ne concerne pas la période couverte par l'étude. Elle prévoit notamment un allongement de la durée de cotisation à 43 ans dès la génération 1965, ainsi que le report de l'âge légal à 64 ans pour les personnes nées après le 1^{er} septembre 1961.

avec le plus haut taux d'emploi après l'Île-de-France (49 %). Parallèlement, 48 % sont à la retraite. Entre 55 et 61 ans, les seniors sont plus souvent en emploi (69 %) et moins à la retraite (12 %). Les choses s'inversent après 62 ans ; ceux de 62 à 69 ans sont plus fréquemment à la retraite (83 %) qu'en emploi (12 %).

Géographiquement, les taux d'emploi les plus élevés des seniors de 55 à 69 ans sont localisés dans les départements de l'est de la région. En Haute-Savoie, 46 % des seniors sont encore en emploi et 44 % le sont dans le Rhône. Ces niveaux s'expliquent dans le premier cas par le travail transfrontalier suisse qui donne accès à la retraite plus tardivement qu'en France et, dans le second, par la forte présence de **cadres des fonctions métropolitaines** dans les grandes agglomérations pour lesquelles l'entrée dans la vie active est plus tardive. En revanche, dans les départements de l'ouest de la région, la part des seniors de 55 à 69 ans occupant un emploi est plus faible. C'est par exemple le cas dans l'Allier, où elle est de 33 % ou dans l'Ardèche et en Haute-Loire avec 35 %.

En avançant en âge, la part de seniors en emploi diminue au profit de la part de retraités qui augmente ► **figure 1**. Avec le report progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans à partir de 2010, de nombreux seniors de 60 et 61 ans se trouvent toujours en emploi en 2021.

Dès lors, le taux d'emploi des seniors de 55 à 69 ans est plus important en 2021 qu'en 2010. En effet, en 2010, 33 % des seniors de 55 à 69 ans étaient actifs (en emploi ou au chômage), ils sont 44 % en 2021.

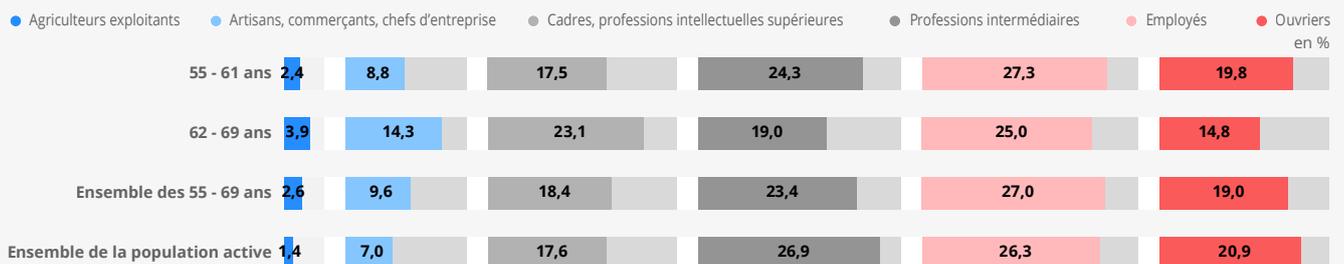
Les seniors de 55 à 69 ans sont moins souvent au **chômage** que l'ensemble des personnes en âge de travailler (de 14 à 70 ans). Dans la région, 3,8 % d'entre eux sont au chômage tandis que, chez les personnes en âge de travailler, 6,8 % se déclarent ainsi. La part des seniors les plus jeunes, de 55 à 61 ans, se déclarant chômeurs est mécaniquement plus élevée (6,4 %) que celle des seniors les plus âgés (1,2 %). En effet, arrivés à l'âge de la retraite, de nombreux chômeurs deviennent retraités.

Parmi les seniors, la part des personnes **inactives**, hors retraite, est similaire à celle de l'ensemble de la population en âge de travailler (7,8 %). Cependant, chez les seniors les plus jeunes, 12,7 % sont dans cette situation. Au même titre que les chômeurs, arrivés à l'âge de la retraite, de nombreuses personnes ni actives, ni retraitées deviennent retraitées. Parmi les plus âgées, seules 3,7 % ne sont ni actives, ni retraitées. Poursuivre ou reprendre une activité professionnelle lorsqu'on est à la retraite est soumis à un certain nombre de conditions. Même s'il reste marginal, le cumul emploi et retraite se développe ces dernières années. Il concerne, de fait, principalement les personnes de plus de 62 ans.

Les seniors exerçant des professions non salariées ou intellectuelles plus souvent en activité après 62 ans

Parmi l'ensemble des catégories professionnelles, certaines travaillent plus longtemps que d'autres. Les parts des agriculteurs exploitants, des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, des cadres et professions intellectuelles supérieures sont plus élevées chez les actifs de 62 à 69 ans que dans l'ensemble de la population des seniors de 55 à 69 ans encore en activité ► **figure 2**. À ces âges, les seniors exerçant une profession libérale ou intellectuelle supérieure sont encore nombreux en activité. L'entrée plus tardive dans la vie active, suite à des études généralement longues, peut expliquer un passage à la retraite à un âge plus élevé. Les agriculteurs exploitants, les commerçants et les chefs d'entreprises sont aussi nombreux à continuer leur activité après 62 ans. Ici, la particularité de leurs régimes de retraite et la revente de leur exploitation, de leur commerce ou de leur entreprise peut en être la raison. À l'inverse, les personnes de 62 à 69 ans exerçant des professions majoritairement salariées (professions intermédiaires, employés, ouvriers, cadres salariés) sont peu nombreuses à être encore en activité et sont plutôt à la retraite.

► 2. Répartition des seniors en emploi par catégorie socioprofessionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021



Note : Du fait des arrondis, la somme des données peut être légèrement différente de 100.

Lecture : En 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, parmi les seniors âgés de 55 à 69 ans en emploi, 9,6 % sont artisans, commerçants, chefs d'entreprises.

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Le niveau de vie des retraités diminue

Les seniors de 55 à 69 ans ont un **niveau de vie** plus élevé que l'ensemble de la population régionale. Pour la moitié d'entre eux, il dépasse 25 900 euros par an, alors qu'il n'est que de 23 700 euros pour l'ensemble de la population.

Les niveaux de vie sont plus importants dans les départements de l'est de la région que dans ceux de l'ouest. En Haute-Savoie, les seniors de 55 à 69 ans ont des niveaux de vie parmi les plus hauts. Pour la moitié d'entre eux, ils se situent au-delà de 29 600 euros. En revanche, dans le Cantal, les niveaux de vie sont parmi les plus bas de la région, avec la moitié des seniors de 55 à 69 ans sous 22 800 euros par an ▶ **figure 3**.

Plusieurs éléments expliquent en partie cette différence : d'un côté dans la partie est de la région, le travail transfrontalier suisse bénéficie de hauts revenus et les grandes agglomérations sont pourvoyeuses d'emplois à forte rémunération. De l'autre côté, dans sa partie ouest, les départements sont à dominante rurale avec des niveaux de vie plus modestes.

Les niveaux de vie des quinquagénaires sont parmi les plus élevés. Leurs carrières bien avancées impliquent, pour la plupart, des revenus plus importants. À partir de 62 ans, les niveaux de vie décroissent ▶ **figure 4**. Une réelle différence existe donc entre les seniors de 55 à 61 ans, majoritairement en activité, et ceux de 62 à 69 ans, majoritairement à la retraite. Pour les premiers, le niveau de vie médian atteint en effet 27 000 euros, alors qu'il s'élève à 25 000 euros pour les seconds. Cependant, le niveau de vie médian des seniors de 62 à 69 ans reste supérieur à celui de l'ensemble de la population et contribue à limiter les situations de pauvreté.

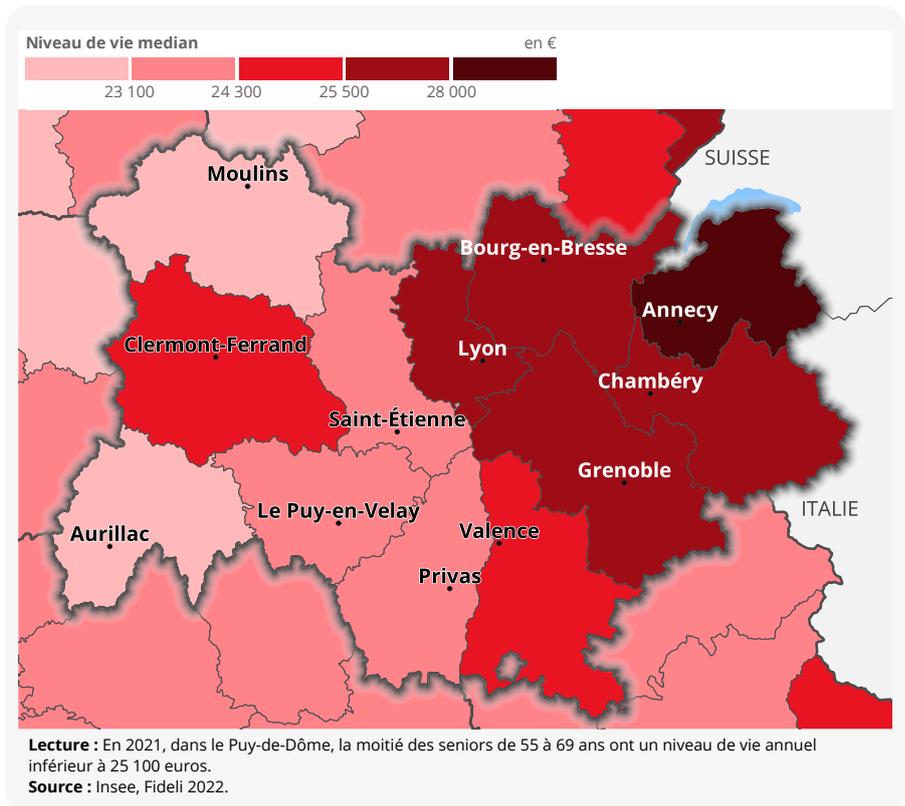
Moins de prestations sociales et davantage de revenus du patrimoine chez les seniors

Le **revenu disponible** des seniors de 55 à 69 ans se compose, pour un peu plus de la moitié, de revenus de l'activité (56 %) et pour 46 % de pensions de retraite. Pour l'ensemble de la population régionale, les revenus de l'activité représentent 75 % du revenu disponible et les pensions de retraite 27 % ▶ **figure 5**.

Entre 62 et 69 ans, les seniors sont majoritairement à la retraite. Les pensions de retraite représentent alors 72 % de leur revenu disponible et les revenus de l'activité seulement 29 %. Quant aux plus jeunes, ils sont, au contraire, pour la plupart encore en activité. Leur revenu disponible se compose, de ce fait, pour 93 % des revenus de l'activité et pour 13 % de pensions de retraite.

Ayant des revenus plus élevés, les seniors ont moins souvent accès aux prestations sociales que l'ensemble de la population

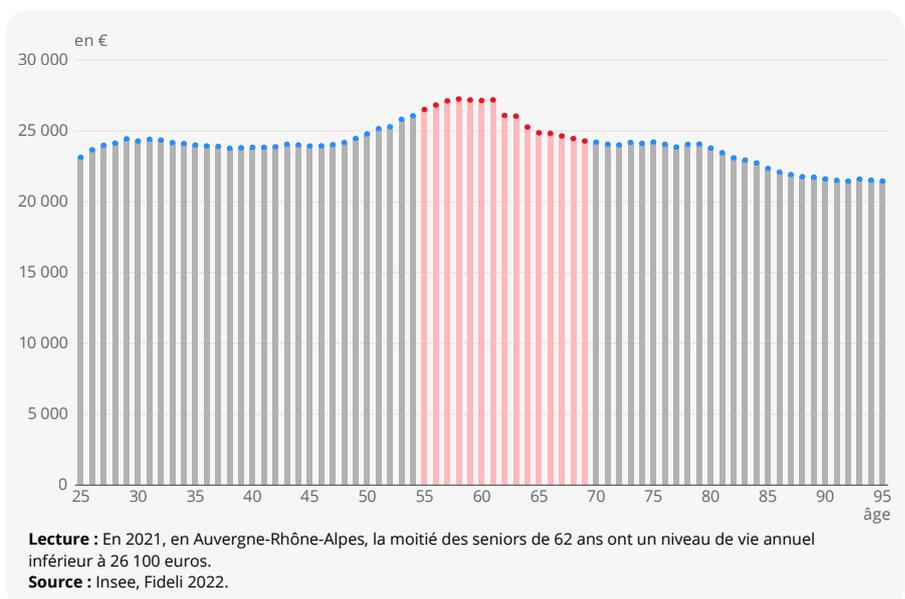
▶ 3. Niveau de vie annuel médian des seniors de 55 à 69 ans par département en 2021



régionale. Celles-ci représentent 2 % du revenu disponible des seniors et 5 % de celui de l'ensemble de la population régionale. Par rapport aux plus jeunes, les seniors ont eu plus de temps pour constituer un patrimoine. Les revenus du patrimoine constituent ainsi 13 % de leur revenu disponible, une part plus élevée que celle de l'ensemble de la population régionale (9 %). La part des revenus du patrimoine est un peu plus importante pour les seniors les plus âgés (15 %) que pour les plus jeunes (11 %).

Au-delà du revenu disponible, louer son logement, plutôt que de le posséder, peut peser sur les dépenses. Les locataires doivent supporter le prix d'un loyer (et le plus souvent des charges locatives), même s'ils peuvent, selon leur situation, bénéficier d'aides au logement. Quant aux propriétaires, ils ne paient pas de loyer. Leur âge étant avancé et leur carrière professionnelle achevée ou presque, les seniors ont déjà eu l'occasion d'acheter et de financer leur logement pour bon nombre d'entre eux.

▶ 4. Niveau de vie annuel médian des individus par âge en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021



Ainsi, sept seniors de 55 à 69 ans sur dix sont propriétaires de leur logement. C'est plus que pour l'ensemble de la population régionale où ce cas ne concerne que six personnes sur dix. Le niveau de vie des seniors propriétaires est nettement plus élevé que celui des locataires. La moitié des propriétaires ont un niveau de vie supérieur à 28 500 euros alors que le niveau de vie médian des locataires atteint seulement 19 500 euros. Cependant, les propriétaires peuvent encore avoir à faire face à des charges de remboursement d'emprunts, à des travaux d'entretien et de rénovation de leur logement ou une consommation énergétique importante, d'autant plus que, souvent, leur logement est ancien. Le bénéfice de ne pas avoir de loyer à payer peut ainsi se réduire.

Des seniors moins touchés par la pauvreté

Avec des niveaux de vie plus élevés, les seniors de 55 à 69 ans sont moins fréquemment en situation de **pauvreté**. Dans la région, 10,7 % des seniors de 55 à 69 ans se situent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire qu'ils disposent de moins de 1 120 euros mensuels, soit moins de 13 440 euros par an en 2021, pour une personne seule. C'est moins que pour l'ensemble de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes dont 13,4 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Les seniors résidant en Auvergne-Rhône-Alpes sont parmi les moins pauvres, après ceux des Pays de la Loire (9,0 %), de Bretagne (9,4 %) et du Centre-Val de Loire (10,4 %). Au sein de la région, la part des seniors de 55 à 69 ans sous le seuil de pauvreté est plus faible dans l'est que dans l'ouest. Ainsi, dans l'Ain, en Haute-Savoie, en Savoie et dans l'Isère, 9 % des seniors de 55 à 69 ans sont pauvres alors qu'ils sont près de 14 % dans le Cantal et l'Allier et autour de 12 % dans l'Ardèche.

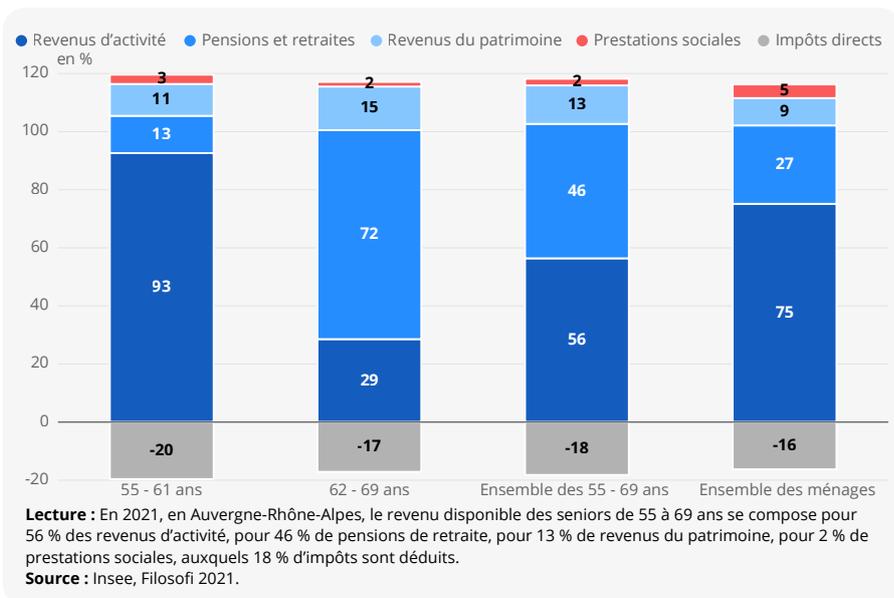
Être à la retraite n'est pas synonyme de pauvreté accrue. Entre 55 et 61 ans, 11,1 % des seniors vivent sous le seuil de pauvreté, ils sont 10,2 % dans cette situation entre 62 et 69 ans. Aussi, les baisses de revenus et de niveau de vie n'engendrent pas systématiquement une pauvreté plus importante. Les situations de pauvreté chez les seniors de 55 à 69 ans tiennent plus du type de ménage dans lequel ils vivent. En effet, les personnes vivant seules sont plus fréquemment sous le seuil de pauvreté (21 %) que celles vivant en couple (6,5 %).

Aude Lécroart, Florence Léger, Medhy Martin (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► 5. Décomposition des revenus selon les tranches d'âge du référent fiscal en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021



► Définitions

Le **taux d'emploi** rapporte le nombre de personnes en emploi (actifs occupés) à la population totale. Il peut être calculé pour une sous-catégorie de la population donnée comme dans cette étude (par exemple une tranche d'âge, les habitants d'une région, les titulaires d'un diplôme, etc.).

Les **cadres des fonctions métropolitaines** désignent des emplois « stratégiques » plus spécifiquement présents dans les grandes aires urbaines. Il s'agit des cadres ou chefs d'entreprises de dix salariés ou plus, des fonctions conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Cohérentes avec l'analyse fonctionnelle des emplois, cette notion remplace celle d'emplois métropolitains supérieurs auparavant utilisée à l'Insee.

Le **chômage** représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Ici, les chômeurs sont les personnes qui se déclarent en tant que telles dans l'enquête de recensement de la population. Il existe en France deux autres sources statistiques sur le chômage : les statistiques mensuelles du ministère du Travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par France Travail et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

Les **inactifs** sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues. La majeure partie des impôts directs en est déduite.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

► Pour en savoir plus

- **Labosse A., Thouilleux C.**, « Vivre juste au-dessus du seuil de pauvreté monétaire : des situations majoritairement transitoires », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 148, juin 2022.
- **Chaumeron S., Labosse A. (Insee), Lascombe S., Olkowicz I. (Pôle emploi)**, « Le retour sur le marché du travail des seniors de 50 ans ou plus : un enjeu de société », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 141, mars 2022.
- **Mossant P.**, « Être retraité et travailler, une situation encore rare mais qui se développe », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 57, avril 2019.
- **Barkovic C., Pawlowski É.**, « Des seniors moins souvent en emploi, des revenus plus faibles une fois retraités », Insee Analyses Hauts-de-France n° 155, juin 2023.
- **Makhzoum S.**, « Les seniors sur le marché du travail en 2023. Le taux d'emploi des seniors poursuit sa hausse, mais reste en deçà de la moyenne européenne », DARES Résultats n° 55, septembre 2024.

